



# HORIZON 2020

LE PROGRAMME DE RECHERCHE ET  
D'INNOVATION DE L'UNION EUROPÉENNE

## PARTICIPATION DES ENTITÉS BRITANNIQUES DANS LES PROJETS HORIZON 2020 EN INFRASTRUCTURES

Jean-Pierre CAMINADE  
PCN Infrastructures de Recherche

Journée nationale d'information – 17/10/2017, Paris (MESRI)

# Projets PCRD

- **Jusqu'au jour où le Royaume-Uni quitte l'U.E., le droit européen continue à s'appliquer pour et au sein du Royaume-Uni s'agissant de ses droits et de ses obligations.** Cela s'applique à l'éligibilité des entités britanniques qui peuvent pleinement participer au programme Horizon 2020 et recevoir des fonds au titre de leur participation dans les projets.
- **La C.E. met en garde néanmoins sur le fait que les conditions d'éligibilité d'un projet doivent être réunies pour toute la durée de la convention de subvention** (par exemple pour les projets collaboratifs : trois participants issus de trois Etats-membres ou Etats associés différents)."
- Si le Royaume-Uni venait à quitter l'U.E. pendant la durée de la convention de subvention sans qu'un accord ait été conclu avec l'U.E., permettant notamment que les entités britanniques demeurent éligibles, celles-ci ne seraient plus éligibles pour recevoir du financement U.E. (sans préjudice de leur droit à participer) et seraient amenées à quitter le projet sur la base de l'article 50 de la convention de subvention.

# Entités légales appliquées aux infrastructures

- **ERIC** (règlement européen du 25 juin 2009 modifié sur les ERIC)
  - **le Royaume-Uni pourra rester membre d'un ERIC sous statut de pays associé ou de pays tiers**; en ce dernier cas, le Royaume Uni devra reconnaître la personnalité juridique de l'ERIC et la compétence de la Cours de justice de l'union européenne.
  - le Royaume-Uni ne pourra continuer d'héberger des ERIC que s'il opte pour un statut de pays associé (ESS, INSTRUCT).
- **autres statuts juridiques (AISBL, Ltd, GmbH, SC, GEIE, etc)**
  - **aucune conséquence** tant qu'ils impliquent des organismes, universités ou tout autre entité privée ou publique.
  - les infrastructures sous un statut juridique de droit anglais (i.e. Limited company) ne pourront bénéficier des subventions accordées par le programme H2020 sauf si le Royaume Uni choisit le statut de pays associé.